

ENQUETE PUBLIQUE EN VUE DU DECLASSEMENT POUR ALIENATION D'UNE PARTIE DES VOIES COMMUNALES N° 117 ET 138

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

- Notice explicative -

La Commune de Thorigny a été sollicitée par des riverains intéressés par l'acquisition d'une partie des voies communales n° 117 et 138, donnant accès à leur parcelle.

La voie communale n° 117 du Grand Poiron à la Boule est située au lieu-dit la Boule. Le déclassement en vue de l'aliénation porte sur une superficie de 145m².

La voie communale n°138 est quant à elle située dans le village de l'Oiselière. La partie déclassée de la voie serait d'une longueur de l'ordre de 65m.

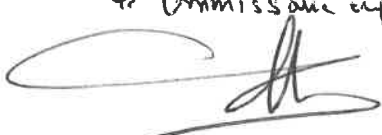
Ces 2 opérations de déclassement envisagées ne nuiront pas à la circulation ou à la desserte des riverains.

Pour le village de l'Oiselière, il convient de préciser qu'il n'y a pas dans le sous-sol de la section de la voie qui sera déclassée, ni même en aérien, des réseaux quels qu'ils soient (eau, électricité...). Ainsi, cela ne posera pas des problèmes pour les autres habitants.

Quant à la parcelle 907 située à la Boule, elle appartient en totalité à l'indivision et aucune partie de cette parcelle n'est communale.

Il apparait que le changement d'affectation de ces parties de voies publiques en chemin privé n'obérerait en rien la desserte des parcelles riveraines.

C'est pourquoi, le Conseil municipal a décidé, lors de la séance en date du 31 mars 2025 de lancer une enquête publique en vue de leur déclassement pour aliénation.

Dr. Commissaire enquêteur

C. Gaillet